



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

- ▶ Urbanisme – Aménagement du centre-bourg – Marchés de travaux - Attribution
- ▶ Finances – Budget communal 2026 – Introduction de Monsieur le Maire
- ▶ Finances – Fiscalité – Taux d'imposition 2026
- ▶ Finances – Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget Primitif 2026
- ▶ Finances – Budget communal – Budget Primitif 2026
- ▶ Finances – Budget communal – Fongibilité des crédits
- ▶ Finances – Lotissement « Les Plouses » – Budget Primitif 2026
- ▶ Finances – Lotissement « Les Lisières » – Budget Primitif 2026
- ▶ Questions diverses

Le 19 février 2026

Le Maire,

Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

Présents : M. Jérôme HARRAULT - Maire, Mme Marie-Luce DURAND, M. Bernard MERCIER, Mme Christine MAISONNEUVE, M. Philippe BERTHELOT, Mme Maryvonne NEAU, M. Alain BLAIN - Adjoints, Mme Françoise LAMY, M. Bernard VAUSSOUÉ, Mme Dina FAGE, Mme Marie-Christine HARREGUY, Mme Fabienne CORNILLEAU, M. Philippe BREC, M. Pascal BIEMON, M. Laurent ROINÉ, Mme Laurence COMBET, M. Sacha MERLIN, M. Vincent LÉPY, Mme Danielle PÉCOURT, M. Samuel BERNARD.

Absent(s) et excusé(s) : Mme Yvonne ANDRAULT, M. Alain RENARD, M. Anthony DAUZON

Absent(s) non excusé(s) : ---

Secrétaire de séance : M. Philippe BERTHELOT

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Yvonne ANDRAULT a donné pouvoir à Mme Dina FAGE.

M. Alain RENARD a donné pouvoir à Mme Danielle PÉCOURT.

M. Anthony DAUZON a donné pouvoir à M. Samuel BERNARD.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

[DCM 2026-02-019]

Urbanisme – Aménagement du centre-bourg – Marchés de travaux - Attribution

Acte 1.1.4 : Commande publique – Marchés publics / Dossiers de marchés publics de travaux

M. le Maire rappelle que la commune a engagé un projet ambitieux d'aménagement du centre-bourg, visant à améliorer le cadre de vie, à redynamiser les espaces publics, à organiser plus efficacement et sécuriser les mobilités. Ce projet concerne principalement la rue Albert Pottier, artère structurante du bourg, ainsi que les abords du PAMA, interface stratégique entre le pôle d'équipements et la rue principale.

Le projet est structuré en deux tranches :

- Tranche ferme – Réalisation en 2026-2027
- Tranche optionnelle – Réalisation à partir de 2028

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Permanente d'Appel d'Offres s'est réunie, à sa demande, le 24 février 2026 pour attribuer le marché de travaux pour l'aménagement du centre-bourg.

La consultation a été réalisée selon les modalités de la procédure adaptée compte-tenu du montant estimatif des travaux. Elle portait sur deux lots :

- Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers
- Lot n°2 : Paysage

A l'issue de la présentation du rapport d'analyse des offres établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre, la Commission a décidé de proposer au Conseil municipal de retenir les entreprises suivantes, pour un montant global du marché de 1 563 530,55 € HT soit 1 876 236,66 € TTC :

- Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers → Entreprise **JUSTEAU TERRASSEMENTS** pour un montant de 1 365 970,21 € HT soit 1 639 164,25 € TTC (tranche ferme et optionnelle)
- Lot n°2 : Paysage → Entreprise **ID VERDE** pour un montant de 197 560,34 € HT soit 237 072,41 € TTC (tranche ferme et optionnelle, option entretien)

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu l'avis de la Commission Permanente d'Appel d'Offres ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché passé en procédure adaptée de Travaux pour l'aménagement du centre-bourg aux entreprises :

- Lot n°1 : Voirie Réseaux Divers → Entreprise **JUSTEAU TERRASSEMENTS** pour un montant de 1 365 970,21 € HT soit 1 639 164,25 € TTC (tranche ferme et optionnelle)
- Lot n°2 : Paysage → Entreprise **ID VERDE** pour un montant de 197 560,34 € HT soit 237 072,41 € TTC (tranche ferme et optionnelle, option entretien)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant ou qui lui sont subséquentes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Finances – Budget communal 2026 – Introduction de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Avant toute chose, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble du Conseil municipal pour le travail accompli tout au long de cette année, et plus largement durant ces six années de mandat.

J'associe naturellement à ces remerciements notre Directrice Générale des Services, Cécile Touron, pour la préparation rigoureuse de ce budget, ainsi que l'ensemble des responsables de services pour la qualité d'exécution des budgets votés depuis six ans. Leur professionnalisme a permis de traduire nos orientations en réalisations concrètes.

Je tiens également à saluer l'ensemble du personnel communal – près de 50 agents – qui assurent chaque jour la continuité et la qualité du service public. Leur engagement est une richesse pour notre commune.

Ce budget revêt un caractère particulier : il s'agit du dernier budget de notre mandat.

Le début de celui-ci a été marqué par la crise du COVID. Cette période inédite a profondément bouleversé notre organisation et nos priorités. Nous avons su y faire face grâce à notre connaissance du fonctionnement communal, à l'expérience collective des élus et à la mobilisation des services.

Malgré ce contexte, l'engagement est resté constant. Depuis six ans, plus de 10 millions d'euros d'investissements ont été réalisés pour moderniser, sécuriser et structurer durablement notre commune.

Parmi les opérations majeures :

- Le PAMA : 3 600 000 €
- La France Services : 323 000 €
- Le lotissement des Lisières : 1 518 000 €
- L'église et la chapelle de Russé : 370 470 €
- L'acquisition de l'ancien garage et sa démolition et aménagement provisoire du parking : 223 824 €
- La vidéoprotection : 192 050 €
- Les aires de jeux et acquisitions foncières : 459 775 €
- L'acquisition de locaux commerciaux : 325 000 €
- Le quartier de la Mégretterie : 660 000 €
- Les deux hangars du service technique : 264 823 €
- La rénovation de l'éclairage public en LED : 80 000 €
- L'éclairage LED de la salle de sport : 42 000 €
- L'achat et la rénovation de l'ancien office notarial pour la nouvelle bibliothèque : 549 000 €
- L'ilot Pottier achat des terrains et maisons et participation à la construction par Meldomys : 600 000 €
- Les acquisitions foncières diverses : 70 000 €
- Le matériel et tracteur du service technique : 150 000 €
- L'OPAH RU petite ville de demain avec le recrutement d'un chef de projet commerce plus avec un manager de centre-ville recruté
- L'entretien des bâtiments communaux et l'entretien de notre voirie représentent tous les ans des budgets conséquents pour notre commune

Sans compter les travaux réalisés en régie, comme dernièrement les aménagements extérieurs de la maison de l'enfance et les plantations dans le lotissement des Hauts Champs la peinture de la salle de sport etc. ...

Aujourd'hui, nous avons construit ce budget dans un contexte national contraint : ralentissement économique, inflation qui ralentit mais dont les effets persistent sur nos charges, et accumulation de normes imposées aux collectivités. Ces éléments génèrent une hausse structurelle de nos dépenses de fonctionnement.

Notre commune a fait le choix d'un haut niveau de services publics de proximité, notamment avec le pôle enfance et la France Services, la mairie, le restaurant scolaire, les écoles, la nouvelle bibliothèque, le PAMA pour nos associations, le pôle culturel avec Vivado pour notre jeunesse, le pôle médical pour les professions libérales. C'est un engagement fort envers nos habitants, mais cela suppose des moyens humains et financiers durables.

Malgré ces contraintes, nous avons contenu nos dépenses de fonctionnement en 2025 à +1 %. Cet effort témoigne d'une gestion maîtrisée.

Cependant, notre capacité d'autofinancement nette diminue de 134 000 € pour s'établir à 240 857 €. Or, cette CAF nette représente notre capacité annuelle à réinvestir. Notre objectif est de la porter à terme entre 350 000 € et 400 000 €, ce qui suppose de poursuivre nos efforts de maîtrise.

Nous devons également absorber un déficit du lotissement des Lisières sur le budget général supérieur à 800 000 €, ce qui pèse sur notre résultat final. L'objectif est d'en accélérer la résorption par la vente des parcelles restantes.

Concernant notre endettement, les indicateurs sont solides :

- Encours de dette par habitant : 614,47 €
- Capacité de désendettement : 3,69 années

Le seuil d'alerte se situe autour de 8 années et le seuil très critique au-delà de 10 années. Nous en sommes donc très éloignés.

Nous avons actuellement trois emprunts en cours. En 2026, la fin d'un emprunt contracté en 2004 pour un montant de 2 300 000 € nous redonnera des marges de manœuvre pour accompagner tout en maintenant un niveau d'endettement maîtrisé. L'aménagement du centre-bourg, projet de plus de 1,8 millions d'euros tant attendu par notre population est prioritaire.

Ce budget est un budget de responsabilité et de continuité. Il traduit une gestion sérieuse, qui a permis d'investir massivement tout en conservant des ratios financiers sains. Les décisions prises ce soir dépassent le cadre du mandat. Elles visent à transmettre une commune solide, équipée, financièrement équilibrée et prête à poursuivre son développement dans de bonnes conditions.

[DCM 2026-02-020]

Finances – Fiscalité – Taux d'imposition 2026

Acte 7.2.1 Finances locales – Fiscalité / Vote des taux des 4 taxes locales (TH, TP, TFB, TFNB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de Finances pour 2026 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Sur proposition de M. le Maire et de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'exercice 2026 et de les maintenir à :

▪ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :	38,06 %
▪ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :	40,00 %
▪ Taxe d'Habitation – Résidences secondaires :	12,97 %
▪ Taxe d'Habitation – Logements vacants :	12,97 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

[DCM 2026-02-021]

Finances – Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget Primitif 2026

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

M. le Maire expose que le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Financier Unique (CFU), procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil municipal inscrit également au budget de reprise la prévision d'affectation. Le déficit de fonctionnement peut de la même façon faire l'objet d'une reprise anticipée. Il est alors repris en dépenses de la section de fonctionnement. Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Dans tous les cas (affectation d'un excédent ou reprise d'un déficit de fonctionnement), les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que les Comptes-Financiers Uniques de l'exercice 2025 n'ont pas pu être produits avant le vote des Budgets Primitifs ;

Considérant néanmoins la nécessité d'assurer la continuité budgétaire et de permettre l'intégration anticipée des résultats de l'exercice précédent aux Budgets Primitifs ;

Vu la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2025, attestée par le Comptable et annexée à la présente délibération ;

Vu les Restes à Réaliser en investissement pour l'exercice 2025, annexés à la présente délibération ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 4 Abstentions (Mme PÉCOURT, MM BERNARD, RENARD, DAUZON),

- **CONSTATE** les résultats de l'exercice 2025 des budgets principal et annexes de la commune d'Allonnes ;

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 dans les Budgets Primitifs 2026 comme suit :

► **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	405 322,57 €
Résultat antérieur reporté (002)	1 406 242,54 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 811 565,11 €
Investissement	
Solde d'exécution cumulé à affecter au 001	- 654 328,99 €
Solde des Restes à Réaliser	- 131 080,58 €
Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	- 785 409,57 €
Affectation	
Affectation au compte 1068 (couverture du besoin de financement)	785 409,57 €
Report au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 026 155,54 €
TOTAL	1 811 565,11 €

► **BUDGET ANNEXE LES PLOUSES**

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	0,00 €
Résultat antérieur reporté (002)	- 3 000,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	- 3 000,00 €
Investissement	
Solde d'exécution cumulé à affecter au 001	0,00 €
Solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	0,00 €
Affectation	
Affectation au compte 1068 (couverture du besoin de financement)	0,00 €
Report au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
TOTAL	0,00 €
DEFICIT REPORTE (002)	- 3 000,00 €

► **BUDGET ANNEXE LES LISIERES**

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	- 5 484,87 €
Résultat antérieur reporté (002)	- 5 286,38 €
Résultat cumulé de fonctionnement	-10 771,25 €
Investissement	
Solde d'exécution cumulé à affecter au 001	- 874 350,00 €
Solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Besoin (si -) ou excédent (si +) de financement	- 874 350,00 €
Affectation	
Affectation au compte 1068 (couverture du besoin de financement)	0,00 €
Report au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
TOTAL	0,00 €
DEFICIT REPORTE (002)	-10 771,25 €

- **DIT** que ces inscriptions seront ajustées, le cas échéant, après l'adoption définitive des Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025.

[DCM 2026-02-022]**Finances – Budget Communal – Budget Primitif 2026**

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil municipal les propositions examinées en commission Finances, du Budget Primitif de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2026.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget principal de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2026, transmis aux membres du Conseil municipal le 13 février 2026, conformément aux délais réglementaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour et 4 voix Contre (Mme PÉCOURT, MM BERNARD, RENARD, DAUZON),

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget principal de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant (€)
Dépenses	011	Charges à caractère général	961 700,00
	012	Charges de personnel	2 061 800,00
	014	Atténuations de produits	9 400,00
	65	Autres charges de gestion courante	297 851,87
	66	Charges financières	28 100,00
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00
	68	Dotations aux amortissements et provisions	3 300,00
	042	Opération d'ordre entre sections	162 300,00
	023	Virement à la section d'investissement	697 841,67
		Total	4 223 293,54
Recettes	013	Atténuation de charges	13 500,00
	70	Produits des services	338 800,00
	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	197 138,00
	731	Fiscalité locale	1 189 900,00
	74	Dotations et participations	1 210 800,00
	75	Autres produits de gestion courante	197 000,00
	77	Produits exceptionnels	-
	042	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00
	002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 026 155,54
		Total	4 223 293,54

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant (€)
Dépenses	16	Emprunts et dettes assimilées	224 100,00
	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	97 010,00
	204	Subventions d'équipement versées	292 370,73
	21	Immobilisations corporelles	814 899,85
	23	Immobilisations en cours	999 100,00
	040	Opérations d'ordre entre section	50 000,00
	041	Opérations patrimoniales	488 000,00
	001	Solde d'exécution négatif reporté	654 328,99
		Total	3 619 809,57
Recettes	10	Dotations, fonds divers et réserves	101 000,00
	13	Subventions d'investissement reçues	254 200,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 131 058,33
	021	Virement de la section de fonctionnement	697 841,67
	040	Opérations d'ordre entre section	162 300,00
	041	Opérations patrimoniales	488 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	785 409,57
		Total	3 619 809,57

Détail par Opérations de la section d'Investissement en dépenses et recettes d'équipement (RAR inclus)

Opération	Libellé	Dépenses (€)	Recettes (€)
130	Terrains et constructions	62 514,40	
131	Mobiliers, matériels, outillages services communaux	55 159,98	
177	Aménagements urbains et divers	69 022,00	15 700,00
225	Mairie	31 200,00	
234	Maison de l'enfance	111 175,18	34 000,00
239	Ecoles publiques	73 376,72	
243	Eglise, Chapelle et cimetières	23 294,00	

254	Salle omnisports + annexe, tennis et stade municipal	162 311,46	
260	Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA)	2 500,00	
261	Gendarmerie	15 000,00	
262	Restaurant scolaire	90 416,09	49 400,00
264	Centre Technique Municipal place Verdun	3 000,00	
265	Voirie – Programme général	66 749,18	70 000,00
268	Les Arcades	3 500,00	
273	Bibliothèque (ancienne)	74 790,84	
274	Maison des Clubs	500,00	
275	Espace culturel	500,00	
276	Bâtiment 35, rue Armand Quénard - ADMR	2 000,00	
278	Maison Médicale	500,00	
279	Maison France Services	3 700,00	
280	Bâtiment 104, rue Albert Pottier (nouvelle bibliothèque)	2 700,00	
281	Aménagement du centre-bourg 2025	1 120 500,00	

[DCM 2026-02-023]**Finances – Budget Communal – Fongibilité des crédits**

Acte 7.1.7 Finances locales – Décisions budgétaires / Autres

M. le Maire explique que, conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la fongibilité des crédits ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCM 2026-02-024]**Finances – Lotissement « Les Plouses » – Budget Primitif 2026**

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil municipal les propositions examinées en commission Finances, du Budget Primitif du Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2026.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2026, transmis aux membres du Conseil municipal le 13 février 2026, conformément aux délais réglementaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant (€)
Dépenses	002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	3 000,00
	011	Charges à caractère général	1 500,00
	042	Opération d'ordre entre sections	4 500,00
	Total		9 000,00
Recettes	74	Dotations et participations	4 500,00
	042	Opérations d'ordre entre sections	4 500,00
	Total		9 000,00

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant (€)
Dépense	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00
	Total		4 500,00
Recettes	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00
	Total		4 500,00

[DCM 2026-02-025]

Finances – Lotissement « Les Lisières » – Budget Primitif 2026

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil municipal les propositions examinées en commission des Finances, du Budget Primitif du Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2026.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2026, transmis aux membres du Conseil municipal le 13 février 2026, conformément aux délais réglementaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2026, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant (€)
Dépenses	011	Charges à caractère général	271 300,00
	65	Autres charges de gestion courante	2,00
	042	Opération d'ordre entre sections	874 350,00
	002	Déficit antérieur de fonctionnement reporté	10 771,25
	Total		1 156 423,25
Recettes	70	Produits des services	83 745,00
	74	Dotations et participations	100 402,47
	75	Autres produits de gestion courante	2,00
	042	Opération d'ordre entre sections	972 273,78
	Total		1 156 423,25

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant (€)
Dépenses	040	Opérations d'ordre entre section	972 273,78
	001	Résultat d'investissement reporté	874 350,00
	Total		1 846 623,78
Recettes	16	Emprunts et dettes assimilées	972 273,78
	040	Opérations d'ordre entre section	874 350,00
	Total		1 846 623,78

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 02/03/2026. Il a été transmis en Préfecture le 02/03/2026.

Le Président de séance
Jérôme HARRAULT – Maire

Le secrétaire de séance
Philippe BERTHELOT


